

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Instruction du 27 mai 2014  
relative au renforcement de la lutte contre l'insécurité routière**

NOR : INTK1400696J

*Référence* : mes instructions orales lors de la réunion du 20 mai, à l'hôtel de Beauvau.

*Le ministre de l'intérieur à Monsieur le préfet de police de Paris ; Monsieur le préfet de police des Bouches-du-Rhône ; Mesdames et Messieurs les préfets (pour action) ; Monsieur le préfet, secrétaire général du ministère de l'intérieur ; Monsieur le préfet, directeur général de la police nationale ; Monsieur le général d'armée, directeur général de la gendarmerie nationale, Monsieur le préfet, délégué à la sécurité et à la circulation routières (pour information).*

Le bilan définitif de l'accidentalité routière pour 2013 confirme des résultats très encourageants. Ainsi, avec une mortalité routière de 3 268 personnes, l'année écoulée a enregistré une baisse de 10,5 % par rapport à 2012, permettant d'épargner 385 vies. Très positifs, ces résultats correspondent à la plus forte baisse depuis 2006, non seulement en nombre de vies mais également en taux d'évolution. En 2012, 310 vies avaient également pu être épargnées.

Or, la tendance pour le premier semestre 2014 n'est pas bien orientée. En effet, les quatre premiers mois de l'année 2014 enregistrent 67 personnes tuées supplémentaires par rapport à 2013, soit une augmentation de 7,4 % et 1 032 blessés hospitalisés en plus, soit une augmentation de 14,8 %. Ce bilan défavorable s'explique notamment par le niveau très bas des mortalités des mois de mars et avril 2013, du fait d'une météo très hivernale, et par des mois de janvier et février n'apportant pas de gains de vie par rapport à l'an dernier. S'agissant du mois de mai 2014, il s'annonce, lui aussi, difficile : 97 vies avaient été épargnées en 2013 (224 personnes tuées) par rapport à 2012 (321 personnes tuées).

Dès lors, afin de lutter contre cette dégradation récente des chiffres de l'accidentalité routière, il convient, à l'approche des prochains week-ends prolongés et de la période estivale, d'inciter les usagers de la route à la plus grande vigilance.

Dans ce cadre, je vous demande de vous engager personnellement et de manière volontaire, notamment sur le terrain lors d'opérations de lutte contre l'insécurité routière. Elles seront fermes et visibles mais également pédagogiques.

Dans ce cadre, vous vous assurerez de la très large mobilisation des forces de l'ordre qui, par une présence dissuasive et une répression ferme et adaptée, concentreront leurs efforts dans les lieux et créneaux horaires les plus accidentogènes. Par ailleurs, vous veillerez à ce que les forces de sécurité intérieure mettent en œuvre des actions orientées vers la sécurisation des flux lors des chassés-croisés et vers la lutte contre les comportements les plus dangereux propres à la période estivale.

La communication constitue également une dimension à part entière de la politique de sécurité routière. À ce titre, vous devrez rechercher la médiatisation dans la presse locale et régionale des principales opérations de contrôle réalisées localement. Il s'agira, dans un but pédagogique, de sensibiliser les usagers de la route en les informant de l'engagement des pouvoirs publics dans ce domaine.

J'attends une mobilisation sans faille en matière de lutte contre l'insécurité routière afin de se rapprocher de l'objectif de moins de 2 000 tués en 2020. Aussi, vous me rendrez compte trimestriellement, à compter du 15 juin, de l'analyse que vous aurez conduite en la matière, des directives que vous aurez données et du bilan que vous en dresserez sur vos territoires.

Je sais pouvoir compter sur votre entier engagement contre l'insécurité routière dans cette période particulièrement sensible.

Fait le 27 mai 2014.

*Le ministre de l'intérieur,*  
BERNARD CAZENEUVE